

BAREME DES HONORAIRES*

LOIN° 70-9 du 2 janvier 1970 - DECRET N° 72-678 du 20 juillet 1972 - LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014

Mandataire indépendant : Bernard MARGUERITE

Achat-Vente de Maison, Appartement, Terrain, Garage :

Honoraires TTC charge Acquéreur / Vendeur calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

1 € à 75 000 € : forfait 6 000 € TTC	400 001 à 500 000 € : 5%
75 001 à 150 000 € : forfait : 8 000 € TTC	500 001 à 1 000 000 € : 4%
150 001 à 220 000 € : forfait : 10 000 € TTC	Au-delà de 1 000 001 € : 3%
220 001 à 300 000 € : forfait : 13 000 € TTC	
300 001 à 400 000 € : forfait : 18 000 € TTC	

Location loi du 6 juillet 1989 (baux conclus depuis le 15/09/2014) :

Honoraires TTC calculés par m² de surface habitable, dans la limite d'un mois de loyer pour chaque partie

	Logement 0 à 50 m ²		50 à 100 m ²		> 100 m ²	
	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire
Entremise et recherche du locataire	4 € / m ²	-	3 € / m ²	-	2 € / m ²	-
Visites et constitution du dossier	6 € / m ²	6 € / m ²	5 € / m ²	5 € / m ²	5 € / m ²	5 € / m ²
Rédaction du bail par l'agence	2 € / m ²	2 € / m ²	2 € / m ²	2 € / m ²	1 € / m ²	1 € / m ²
Etat des lieux par l'agence	2 € / m ²	2 € / m ²	2 € / m ²	2 € / m ²	1 € / m ²	1 € / m ²
TOTAL	14 € / m²	10 € / m²	12 € / m²	9 € / m²	9 € / m²	7 € / m²

Immobilier Professionnel ou commercial

Honoraires HT calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

Achat - Vente de fonds de commerce	Murs commerciaux, bureaux, hangars, locaux, entrepôts, terrains :
1 à 50 000 € : 4 000 € HT	Produits investisseurs et professionnels de l'immobilier, loués ou à louer, appartements, maisons, immeubles et terrains à bâtir
50 001 à 500 000 € : 8 % HT	1 à 500 000 € : 8% HT (min de 6 000 € HT) 9,6 % TTC
500 001 à 1 000 000 € : 7 % HT	500 001 à 1 000 000 € : 7 % HT soit 8,40 % TTC
Au-dessus de 1 000 001 € : 6 % HT	Au-dessus de 1 000 001 € : 6 % HT soit 7.20 % TTC

Cession de bail :

Honoraires HT : **10 % HT** avec un minimum de 6 000 € HT

Location commerces bureaux entrepôt :

Honoraires HT : **9 %** sur 36 mois de loyer avec un minimum de 6 000 € HT
(Rédaction du bail par un notaire ou un avocat)

Vente d'Immeubles neufs

Honoraires HT à la charge du vendeur calculés sur le PRIX DE VENTE du bien
Honoraires HT : de **3.5 à 9%** suivant contrat Promoteurs

Immobilier à usage agricole

Vente de biens à usage agricole :

Honoraires HT à la charge du vendeur calculés sur le PRIX DE VENTE du bien
Honoraires HT : **6 %** (si le vendeur est assujéti à la MSA)

Location : bail rural

Honoraires HT à la charge du bailleur : **8 %** sur 12 mois de loyer
(Rédaction du bail par le notaire)

* Chaque mandataire est juridiquement indépendant. Barème conseillé au 01/01/2022